



GESTION COMPTABLE

PDG de SA, Gérant de SARL funéraire

(Niveau 6)

GENERALITES

La comptabilité est un instrument de mesure de la vie de l'entreprise. Il faut donc la considérer comme un outil nécessaire au même titre qu'un matériel d'exploitation.

Elle répond à trois critères :

- . Les impératifs fiscaux
- . Les obligations sociales
- . L'information du chef d'entreprise

Elle a comme finalité de donner au dirigeant de l'entreprise les éléments nécessaires à sa gestion et éclairer ses décisions.

Elle lui permet, également, d'orienter l'organisation de son exploitation (comptabilité analytique), de sa vie financière.



LES REGLES DE LA COMPTABILITE

La comptabilité est substantiellement codifiée pour répondre à un schéma de traitement des informations internes ou externes liées à l'activité de l'entreprise.

Les comptables sont des professionnels utilisant des expressions spécifiques à leur métier. Il est constant de les connaître.

➤ **DEBIT** : Il s'agit d'un terme technique

Une transaction au débit indique une opération sur un actif (ensemble du patrimoine de l'entreprise) ou une charge et peut être utilisée pour réduire un solde créditeur ou augmenter un solde débiteur.

Le terme « débit » provient du vieux français « debet » et du latin « debitum » qui signifie « ce qui est dû ».

➤ **CREDIT** : Il s'agit d'un terme technique

Un crédit indique qu'une transaction a eu lieu et a causé un passif ou un profit.

Dans une comptabilité en partie double, les débits et crédits sont portés sur des colonnes séparées permettant à chacun d'être enregistré indépendamment des autres et de minimiser les erreurs. Par convention la colonne de débit est toujours celle de gauche tandis que la colonne de crédit est toujours celle de droite.

Un compte présente soit un solde créditeur soit un solde débiteur, ou bien aucun solde.

Pour chaque transaction, les débits et crédits doivent être égaux.

Un compte d'achats est généralement débiteur et un compte de ventes est généralement créditeur.



➤ **ECRITURE** : Il s'agit d'une opération consistant à enregistrer un flux commercial, économique ou financier à l'intérieur de comptes. Les écritures sont portées dans un document appelé journal.

Par exemple, une facture d'achat comporte au minimum trois écritures : la valeur de la marchandise achetée, la TVA récupérable, le montant TTC dû au fournisseur.

➤ **COMPTE** : Il représente les opérations affectant une seule nature d'opération ou un tiers nominativement désigné.

➤ **JOURNAL** : Le journal en comptabilité est un document comptable obligatoire listant les opérations d'échanges de l'entreprise avec son environnement. Il est plutôt rare de n'avoir qu'un seul journal étant donné le nombre d'écritures comptables à enregistrer et généralement on parle de journaux puisque pour éviter qu'il ne soit un « fourre-tout », les entreprises divisent le journal en plusieurs journaux en fonction de la nature des opérations à enregistrer (journal des achats et frais, journal des ventes etc.), journaux qu'on appelle "journaux auxiliaires".

Les journaux auxiliaires les plus employés sont :

. Le journal des achats et frais

. Le journal de banque. Si l'entreprise dispose de plusieurs banques, elle aura autant de journaux de banques, chacun étant lié à un seul compte

. Le journal de caisse. Si l'entreprise dispose de plusieurs caisses, elle aura autant de journaux de caisses, chacun étant lié à un seul compte

. Le journal des ventes

. Le journal des Opérations diverses. On enregistre dans ce journal en général tout ce qu'on ne peut pas enregistrer dans les autres journaux et les acquisitions d'immobilisations



➤ **BALANCE** : C'est un état d'une période, établi à partir de la liste de tous les comptes du grand livre de l'entreprise (qu'ils soient de bilan ou de gestion) et regroupant tous les totaux en débit et crédit de ces comptes et par différence tous les soldes débiteurs et créditeurs.

La balance est une aide fondamentale pour contrôler la comptabilité et donc le bilan et le compte de résultat. La balance montre l'état de chaque compte pour la période.

La balance de fin d'exercice est une synthèse du bilan. Elle permet de faire le lien directement des documents financiers à contrôler avec le logiciel de comptabilité. Il suffit de pointer les comptes à contrôler avec le détail de ce compte (le grand livre) pour pouvoir s'assurer que les documents informatiques sont cohérents. C'est aussi avec la balance qu'il est possible de contrôler la déclaration de TVA et de s'assurer de son enregistrement ainsi que de son règlement.

➤ **GRAND LIVRE** : C'est le recueil de l'ensemble des comptes utilisés d'une entreprise qui tient sa comptabilité en partie double. Dans le système de la comptabilité en partie double, chaque événement ayant fait l'objet d'une écriture au journal est reportée au Grand livre sous forme d'écriture présentant une somme associée à un compte au débit (partie gauche du compte) et à un autre compte au crédit (partie droite).

➤ **COMPTE DE RESULTAT** : C'est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une entreprise ou autre organisme ayant une activité marchande, pour une période donnée, appelée exercice comptable. Le compte de résultat est donc un document de synthèse, faisant partie des états financiers, et ayant pour fonction d'indiquer la performance de l'entreprise



Ce document donne le résultat net, c'est-à-dire la variation de patrimoine que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période, lequel s'inscrit au bilan.

Le compte de résultat ne mesure pas l'argent que l'entreprise a gagné ou perdu: les flux de charges et de produits ne sont pas des flux de trésorerie (argent encaissé ou décaissé) mais ce sont des flux d'enrichissement de patrimoine ou des flux d'appauvrissement de patrimoine.

➤ **MARGE BRUTE** : C'est la somme des ventes - somme des achats. Ce calcul est utile pour les entreprises qui revendent des matériels sans les transformer

➤ **VALEUR AJOUTÉE** : C'est la marge commerciale - autres achats non stockés et services extérieurs. Elle exprime la capacité de l'entreprise à générer du bénéfice à partir de son activité principale

➤ **RESULTAT D'EXPLOITATION** : C'est somme des ventes - somme des achats et services externes (location, assurance, transport, etc.). Cet indicateur exprime la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice à partir des prestations faites auprès de tiers.

➤ **RESULTAT FINANCIER** : Il s'obtient par différence entre produits et charges financières.

➤ **RESULTAT EXCEPTIONNEL** : Il s'obtient par la différence entre produits et charges exceptionnels

➤ **EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION** : Il est la ressource d'exploitation (après paiement des charges de personnel mais avant amortissement) dégagée au cours d'une période par l'activité principale de l'entreprise. L'amortissement comptable d'un investissement d'entreprise est l'étalement de son coût sur sa durée d'utilisation.



L'EBE permet à la fois de rémunérer et de verser aux apporteurs des capitaux (banquiers et actionnaires), en leur versant les dividendes et les intérêts bancaires de l'année, tout en développant l'entreprise en investissant

➤ **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT** : C'est un terme comptable qui désigne la somme du bénéfice net et de ce qu'on appelle les « charges non-décaissées » (dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges).

La CAF est utilisée pour investir (ou augmenter le fonds de roulement), rembourser des emprunts, épargner, ou encore verser des dividendes aux actionnaires.

➤ **AUTOFINANCEMENT** : C'est le fait pour une entreprise de financer son activité, et notamment se investissements, à partir :

- de ses capitaux propres existants,
- de sa propre rentabilité (capacité d'autofinancement, réserves, plus value),
- de son épargne,
- et de ses amortissements comptables

➤ **BILAN** : C'est un document qui synthétise à un moment donné ce que l'entreprise possède, appelé l'actif (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, appelées le passif (capital, réserves, crédits, etc.).

Le bilan est une « photographie » du patrimoine de l'entreprise qui permet de réaliser une évaluation d'entreprise, et plus précisément de savoir combien elle vaut et si elle est solvable.

Pour les petites entreprises le bilan sert surtout aux tiers (banques, administrations...) qui peuvent ainsi contrôler si l'entreprise est solvable (par une analyse des ratios ou de la trésorerie notamment) et pour évaluer les impôts et taxes dus.



LE PLAN COMPTABLE

Le **plan comptable général** (PCG) est une réglementation de normalisation comptable en France, édicté par l'Autorité des normes comptables (anciennement Conseil National de la Comptabilité). Le PCG définit les règles comptables applicables aux entreprises domiciliées en France, ainsi que la présentation de leurs comptes financiers, bilans, comptes de résultats, rapports et annexes.

Le PCG est aujourd'hui défini par le règlement n° 99-03 du comité de la réglementation comptable (CRC), homologué par le ministre du budget. Il se présente sous forme d'articles.

Le plan comptable général :

- rappelle les objets et les principes de la comptabilité
- définit les principales notions utilisées : bilan, compte de résultat et annexe, passif et actif, produits, charges et résultat, et présente les règles de comptabilisation et d'évaluation
- précise les règles de tenue des comptes et fournit notamment la nomenclature complète des comptes (chapitre IV « Fonctionnement des comptes » du titre IV : voir « Cadre comptable » ci-dessous)
- décrit les documents de synthèse (comptes annuels)
- reprend en annexe certaines règles de comptabilisation particulière, ainsi que des avis du Conseil national de la comptabilité et du Comité d'urgence

Comptes de bilan

Comptes de résultat

Documents annexes

| <u>Classe 1</u> | <u>Classe 2</u> | <u>Classe 3</u> | <u>Classe 4</u> | <u>Classe 5</u> | <u>Classe 6</u> | <u>Classe 7</u> | <u>Classe 8</u> |
|---|---|---|---|---|--|---|--|
| Comptes de capitaux (capitaux propres, autres fonds propres, emprunts et dettes assimilées) | Comptes d'immobilisations | Comptes de stocks et en-cours | Comptes de tiers | Comptes financiers | Comptes de charges | Comptes de produits | Comptes spéciaux (rajoutés à titre informatif) |
| 10. Capital et réserves | 20. Immobilisations incorporelles | non affecté | 40. Fournisseurs et comptes rattachés | 50. Valeurs mobilières de placement | 60. Achats (sauf 603) 603. Variations des stocks (approvisionnements et marchandises) | 70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 80. Engagements |
| 11. Report à nouveau | 21. Immobilisations corporelles | 31. Matières premières (et fournitures) | 41. Clients et comptes rattachés | 51. Banques, établissements financiers et assimilés | 61. Services extérieurs | 71. Production stockée (ou déstockage) | non affecté |
| 12. Résultat de l'exercice | 22. Immobilisations mises en concession | 32. Autres approvisionnements | 42. Personnel et comptes rattachés | 52. Instruments de trésorerie | 62. Autres services extérieurs | 72. Production immobilisée | non affecté |
| 13. Subventions d'investissement | 23. Immobilisations en cours | 33. En-cours de production de biens | 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 53. Caisse | 63. Impôts, taxes et versements assimilés | non affecté | non affecté |
| 14. Provisions réglementées | non affecté | 34. En-cours de production de services | 44. État et autres collectivités publiques | 54. Régies d'avances et accreditifs | 64. Charges de personnel | 74. Subventions d'exploitation | non affecté |
| 15. Provisions | 25. Parts dans des entreprises | 35. Stocks de produits | 45. Groupe et associés | non affecté | 65. Autres charges de gestion | 75. Autres produits de gestion | non affecté |



FFADL
FORMATION FUNÉRAIRE

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|---|--|
| | liées et créances sur des entreprises liées | | | | courante | courante | |
| | | | | | | | |
| 16. Emprunts et dettes | 26. Participations et créances rattachées à des participations | 36. Compte à ouvrir, le cas échéant, sous l'intitulé "stocks provenant d'immobilisations" | 46. Débiteurs divers et créditeurs divers | non affecté | 66. Charges financières | 76. Produits financiers | non affecté |
| 17. Dettes rattachées à des participations | 27. Autres immobilisations financières | 37. Stocks de marchandises | 47. Comptes transitoires ou d'attente | non affecté | 67. Charges exceptionnelles | 77. Produits exceptionnels | non affecté |
| 18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation | 28. Amortissements des immobilisations | 38. Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation | 48. Comptes de régularisation | 58. Virements internes | 68. Dotations aux amortissements et provisions | 78. Reprises sur amortissements et provisions | 88. Résultat en instance d'affectation |



L'ECRITURE COMPTABLE

En comptabilité, l'écriture est une opération de base sur laquelle s'appuie toute la chaîne de production des résultats comptables.

Cette opération doit s'effectuer dans le respect de certaines règles :

- suivre le principe de la comptabilité en partie double : la somme des lignes mouvementées au débit et égale à la somme des lignes mouvementées au crédit
- être justifiée par un événement économique souvent documenté par une pièce comptable, par exemple une facture dans le cas d'une facturation à un client, un tableau d'amortissement, un relevé de compte bancaire
- ne pouvoir être modifiée une fois qu'elle est validée dans un journal : en cas d'erreur, on modifie l'écriture comptable par une ou plusieurs autres écritures
- chaque montant de l'écriture doit être affecté à un compte inscrit dans le plan de comptes
- être datée :
 - comporter une date de valeur : pour respecter le principe de séparation des exercices, la date de valeur correspond à la date à laquelle l'événement a eu lieu (le jour de la livraison des marchandises par exemple, pour un achat),
 - comporter une date de mouvement : le jour où la pièce comptable ou l'événement afférant est comptabilisé.

Les écritures sont ensuite reportées dans le grand livre qui contient le détail des opérations compte par compte. C'est à partir des mouvements portés dans le Grand Livre que sera produite la balance qui servira à bâtir les documents comptables officiels (bilan, compte de résultat, annexes) et à alimenter le reporting de gestion.



Une écriture comptable se représente généralement ainsi :

| journal | compte | auxiliaire | pièce | date / désignation / libellé | débit | crédit |
|---------|--------|------------|-----------------|---|----------|----------|
| | | | | 2014-08-16 | | |
| Ventes | 411000 | G0015 | Fact 201400365 | client Gaston | 1 200,00 | |
| | 445710 | | Fact 201400365 | TVA Collectée | | 200,00 |
| | 701000 | | Fact 201400365 | Ventes de produit fini | | 900,00 |
| | 706000 | | Fact 201400365 | Vente de services | | 100,00 |
| | | | | Vente à Gaston 1 machine A et mise en service | | |
| | | | | 2014-08-23 | | |
| Banque | 512000 | | Relevé 20140823 | banque crédit de la basse côte | 1 200,00 | |
| | 411000 | G0015 | Relevé 20140823 | client Gaston | | 1 200,00 |
| | | | | Règlement client Gaston | | |

LA TVA – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect qui affecte la plupart des opérations de l'entreprise.

La TVA ne constitue pas une charge pour l'entreprise, car cette dernière joue seulement un rôle d'intermédiaire entre le consommateur finale et l'Etat.

L'entreprise facture au client la TVA et la reverse ultérieurement au Trésor, déduction faite de la TVA payée sur les achats constitutifs de son prix de revient.

La TVA à décaisser : C'est la différence entre la TVA collectée et TVA déductible. Elle est à payer par l'entreprise

La TVA collectée : C'est la TVA facturée aux clients et que l'entreprise doit reverser à l'Etat

La TVA déductible : C'est la TVA payée par l'entreprise à ses fournisseurs, elle est récupérable auprès de l'Etat



Il y a deux régimes d'imposition à la TVA :

- Sur les débits : L'entreprise paie la TVA sur les ventes de marchandises effectuées, même si elle n'a pas reçu le règlement des clients.
- Sur les encaissements : L'entreprise paie la TVA uniquement sur les encaissements réellement effectués

Il y a deux choix de déclaration de TVA selon le chiffre d'affaires de l'entreprise :

- Le régime réel simplifié : L'entreprise applique un taux applicable directement sur le chiffre d'affaires hors taxes. Le taux utilisé à chaque déclaration devant s'approcher de la TVA réellement due sur l'ensemble de l'année.

En fin d'exercice comptable, il y a régularisation entre la TVA payée par acompte et le montant dû. Si le taux a été mal apprécié, cela peut créer un complément à payer supérieur à l'habitude.

- Le régime normal : Le chiffre d'affaire est déclaré pour sa totalité avec la ventilation des ventes hors taxes, selon leur taux, et en déduisant la TVA récupérable.

LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

La comptabilité analytique est un système de comptes, ajustés à la comptabilité générale, permettant d'identifier et de valoriser les éléments constitutifs du résultat de l'exercice et d'en permettre l'interprétation et l'exploitation par les directions des entreprises.

Elle rapproche chaque produit de ses coûts, qu'ils aient été encourus dans l'exercice ou dans des périodes précédentes.

Elle divise les résultats par centre de décision permettant un meilleur pilotage, ou les consolide par ligne d'activité, afin de mieux en apprécier la situation. Elle est parfois associée à d'autres techniques de management comme la gestion budgétaire ou la gestion par les objectifs, à qui elle fournit les éléments de comparaison comme comptabilité de gestion.



La comptabilité de gestion est la combinaison de la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire. La comptabilité de gestion (ou de management) produit l'information financière (mesures de performances) et toute information non financière essentiellement destinées à aider les dirigeants à atteindre les objectifs de l'organisation.

Elle permet d'expliquer le fonctionnement de l'entreprise, à éclairer les choix, à comparer les prévisions et les réalisations, de manière à corriger les décisions.

Elle permet de connaître les coûts des différentes fonctions assumées par l'entreprise, de déterminer les bases d'évaluation de certains éléments du bilan, d'expliquer les résultats en calculant les coûts des produits pour les comparer au prix de vente correspondant.

On distingue plusieurs types de coûts : les coûts directs (matières premières), les coûts indirects (frais indirects de fabrication, de transformation ou de manipulation).

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une entreprise, pour une période donnée. Le compte de résultat est donc un document de synthèse ayant pour fonction d'indiquer la performance de l'entreprise

Ce document donne le résultat net, c'est-à-dire la variation de patrimoine que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période.

Le compte de résultat ne mesure pas l'argent que l'entreprise a gagné ou perdu: les flux de charges et de produits ne sont pas des flux de trésorerie (argent encaissé ou décaissé) mais ce sont des flux d'enrichissement de patrimoine ou des flux d'appauvrissement de patrimoine.



LE BILAN

Un bilan comptable est un document qui synthétise à un moment donné ce que l'entreprise possède, appelé l'actif (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, appelées le passif (capital, réserves, crédits, etc.).

LE PREVISIONNEL

Le prévisionnel financier – communément appelé prévisionnel - est un ensemble de tableaux financiers à caractère comptable ayant pour objectif principal de décrire financièrement un projet de création d'entreprise et partager ce projet dans sa dimension financière avec d'éventuels interlocuteurs.

Le prévisionnel est souvent établi pour les trois à cinq années à venir pour l'entreprise concernée. Lorsque l'étude sur 3 années est trop courte, notamment pour les projets nécessitant quelques investissements, il est recommandé de présenter l'étude sur 5 ans ou plus si des phénomènes relatifs à la rentabilité du projet ne surviennent qu'au-delà.

Réaliser un prévisionnel financier permet d'étudier la faisabilité financière du projet, ce qui est un facteur essentiel à l'étude de viabilité dudit projet.

La réalisation d'un prévisionnel financier permet d'identifier les potentiels besoins de financement. Le prévisionnel financier permet notamment d'éclaircir les besoins de financement du projet :

- Tant dans leur nature : besoins à court terme, moyen terme
- Que dans leur montant proprement dit.



Les tableaux qui figurent habituellement dans un prévisionnel financier sont les suivants :

- Investissements : Liste des biens durables nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise. Il s'agit par exemple des véhicules, machines, outils, etc.
- Chiffre d'affaires : Chiffre d'affaires envisagé sur la période étudiée.
- Frais généraux : Ensemble des frais générés par le cycle d'exploitation de votre activité.
- Personnel : Ensemble des paramètres liés à la consommation des ressources humaines par le projet envisagé.
- Financement : Montants et modes de financement suggérés/envisagés des investissements jugés nécessaires, qui sont donc plus ou moins importants en fonction des ambitions du créateur.
- Besoin en fonds de roulement : Besoin financier servant à combler le décalage de trésorerie qui se crée habituellement du fait de l'écart entre les dépenses et les recettes au sein des organisations.
- Bilan d'ouverture : encore appelé bilan de départ, présentation synthétique de l'ensemble des besoins et des sources de financement nécessaire pour le lancement du projet.
- Plan de trésorerie : Évolution de la trésorerie sur les mois à venir, généralement présentée au mois le mois. Un plan de trésorerie sur 24 mois donne une meilleure visibilité sur la question.
- Comptes de résultat : Différence entre les produits et les charges que l'entreprise supportera dans les années à venir, année après année. Il permet de constater si l'entreprise gagne ou perd structurellement de l'argent et dans quelles proportions.
- Bilans prévisionnels : « Photographie » de l'entreprise à la fin de chacune des années étudiées et intégrant les bénéfices et/ou les pertes obtenues sur l'année.